



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Title/Titre Shipping and Storage Container Cover	Solicitation No – N° de l’invitation W8476-185768/A
Date of Solicitation – Date de l’invitation 21 December 2017	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Janet Gionet janet.gionet@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 819-939-0844	FAX No – N° de fax
Destination DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 25 CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST E. MONTREAL QUEBEC H1N 3V9 CANADA	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Solicitation Closes – L’invitation prend fin At – à : 14:00 : Eastern Daylight Time (EDT) 14:00 : Heure Avancée de L’Est (HAE) On - le : 30-01-2018

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
LE BESOIN NE COMPORTE PAS D'EXIGENCE RELATIVE À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	3
1.3 COMPTE RENDU	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES	5
2.5 DISPONIBILITÉ DES DESSINS	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	10
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT	10
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6. PAIEMENT	12
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	12
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
6.9 LOIS APPLICABLES	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	13
6.12 ASSURANCES.....	13
6.13 EXIGENCES EN MATIÈRE D'EMBALLAGE SELON LA SPECIFICATION D-LM-008-036/SF-000 (CLAUSE CCUA D3018C)	14
6.14 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	14
6.15 CONDITION DU MATÉRIEL - CONTRAT (CLAUSE CCUA B1006C)	14
6.16 ASSURANCE DE QUALITÉ	14
ANNEXE «A»	15
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	15
ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 3 DE LA SOLIDITE DE L'OFFRE	18
CALENDRIER DES PRIX.....	18
ANNEXE « B » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	19

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	19
ANNEXE « C ».....	20
ACCORD DE NON-DIVULGATION.....	20

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le besoin ne comporte pas d'exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des travaux

Le besoin est décrit à l'Annexe « A », Énoncé des travaux.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP OMC), de l'Accord de libre échange nord américain (ALENA), de l'Accord de libre échange entre le Canada et le Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre échange entre le Canada et le Pérou (ALECP), de l'Accord de libre échange Canada Colombie et de l'Accord de libre échange Canada Panama (ALECP), l'Accord de libre échange entre le Canada Honduras (ALÉCH), l'Accord de libre échange Canada Corée (ALECC) et l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#), (2017-04-27) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) La section 20 (2), Autres renseignements, est supprimée en entier.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clause du guide des CCUA [B1000T](#) (2014-06-26) Condition du matériel - soumission
Clause du guide des CCUA [B3000T](#) (2006-06-16) Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des

réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Disponibilité des dessins

Les dessins sont disponibles sur demande. Les soumissionnaires doivent envoyer leurs demandes de dessins par télécopieur : MDN, à l'attention de l'autorité contractante; Courriel : janet.gjonet@forces.gc.ca en indiquant le numéro de dossier de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont tenus de demander les dessins assez tôt pour avoir la certitude de les recevoir (par la poste) avant la clôture des soumissions. Les dessins correspondant à tous les articles invoqués dans la présente demande de propositions seront transmis aux soumissionnaires intéressés sous forme de dossier de données techniques (TDP) sous une couverture distincte.

Afin de recevoir un dossier de données techniques, le soumissionnaire proposé doit envoyer une copie signée de l'annexe X à l'autorité contractante figurant à la page 1 de la présente demande de propositions. Cette copie doit être dûment signée par un représentant principal de l'entreprise. Aucun dossier de données techniques ne sera remis à un quelconque soumissionnaire sans la réception, au préalable, d'une entente de non-divulgateion.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique deux (2) copies papier

Section II : Soumission financière une (1) copies papier

Section III : Attestations une (1) copies papier

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires peuvent utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix. Si les soumissionnaires choisissent d'utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix, les soumissionnaires doivent inclure la pièce jointe 1 à la partie 3 dans leur offre financière

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) au 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal (Québec) Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « B » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Afin d'être déclarée recevable, une soumission doit répondre à toutes les exigences suivantes de cette demande de soumissions:

Les soumissionnaires doivent fournir le numéro de pièce ou l'équivalent tel qu'indiqué à l'annexe A - Énoncé des travaux.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) au 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal (Québec) Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. Il sera recommandé d'attribuer le contrat à la soumission dont le prix évalué est le plus bas.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe «A».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'applique au marché et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

« Canada », « Couronne », « État » « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.3.2 Conditions générales

[4007](#) (2010-08-16), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux, s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mai 2018.

6.4.2 Instructions d'expédition

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination indiquée dans le contrat, à savoir :

1. Selon les Incoterms 2010 rendus droits acquittés (RDA) 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal, Québec.
2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre rendez-vous pour la

livraison en communiquant avec la section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser les envois lorsqu'aucun rendez-vous n'a été fixé.

- a. 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal
Montréal (Québec)

6363Rue Notre Dame E.
Montréal, Québec, Canada
H1N 2N9
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais)
514-252-2777 poste 2363, 4673 ou 4282
Courrier électronique : 25DAFCTrafficRDV@forces.gc.ca

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Janet Gionet
Titre : Autorité contractante
Ministère de la Défense nationale
Direction: DLP -5-1-5
Adresse: Ministère de la Défense Nationale
MGen George R. Edifice Parkes
101 promenade Colonel By
Ottawa, ON K1A 0K2
Attention: DLP 5-1-5
Courriel: janet.gionet@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable pour:

Renseignements généraux

Nom: _____
Téléphone _____
Télécopieur: _____
Courriel: _____

Suivi de livraison

Nom: _____
Téléphone _____
Télécopieur: _____
Courriel: _____

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme » précisé dans le contrat, selon un montant total de _____ \$ [insérer le montant au moment de l'attribution du contrat]. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements, modifications ou interprétations des travaux, sauf si ces changements, modifications ou interprétations ont été au préalable approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'avoir été intégrés aux travaux.

6.6.2 Modalité de paiement

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12) Paiements multiples

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Échange de données informatisées (EDI) ;
- c. Virement télégraphique (international seulement).

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Ministère de la Défense Nationale
MGen George R. Edifice Pearkes
101 promenade Colonel By
Ottawa, ON K1A 0K2
Attention: DLP 5-1-5

- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » **ou** « , modifiée le _____ » *et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

6.13 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000 (Clause CCUA D3018C)

L'entrepreneur doit préparer tout pour la livraison selon le dernier numéro de la Canadian Forces emballage spécification D-LM-008-036/SF-000, DOT pré requis minimums pour le Pack Standard du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer en quantités de un (1) par paquet.

6.14 Clauses du Guide des CCUA

Clauses du *Guide des CCUA* [D2000C](#) (2007-11-30), Marquages

Clauses du *Guide des CCUA* [D2001C](#) (2007-11-30), Étiquetage

Clauses du *Guide des CCUA* [D6010C](#) (2007-11-30), Palettisation

Clauses du *Guide des CCUA* [D2025C](#) (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

Clauses du *Guide des CCUA* [B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

6.15 Condition du matériel - contrat (Clause CCUA B1006C)

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

6.16 Assurance de qualité

Clause du Guide des CCUA [D5545C](#) (2010-08-16), ISO 9001:2008 – Systèmes de Management qualité-exigences (CAQ C)

ANNEXE «A»

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. PORTÉE

1.1. Object

Le ministère de la Défense nationale (MDN) requière la quantité de quarante (40) couvercles, conteneurs de transport / stockage, NNO 8145-20-010-7372, fabriqué conformément au Dossier de données techniques (TDP) du MDN, *Flexible Storage and Transport Covers (Tarps)*.

1.2. Contexte

L'obusier M777C1 est un bien des Forces armées canadiennes et il est souvent requis de voyager par mauvais temps. En raison de l'absence d'une bâche logistique, l'obusier doit être déplacé sans aucune protection contre les intempéries.

Un prototype de Dossier de données techniques (TDP) a été créé par le MDN afin de se procurer des couvercles de conteneur de transport / stockage.

2. DOCUMENT APPLICABLE

Le document suivant est applicable à cet énoncé de travaux:

- a. Dessin #1251090, titre : *Flexible Storage and Transport Covers (Tarps)* (NNO 8145-20-010-7372)

Note: Le dessin contient des articles qui **ne feront pas** partie de cette sollicitation :

- (1) **Détail « O »** : sur la feuille 4 de 5 du dessin, Détail « O » MODIFICATIONS DU *MUZZLE BRAKE COVER* ne fait pas partie de l'exigence.
- (2) **Détail « Q »** : sur la feuille 4 de 5 du dessin, Détail « Q » *CABLE STORAGE POUCH* ne fait pas partie de l'exigence.
- (3) Sur la feuille 5 de 5, l'article listé à la ligne 1008 « *Muzzle Brake Cover* » ne fait pas partie de l'exigence.
- (4) Sur la feuille 5 de 5, ne pas tenir compte de la note écrite sous la liste des articles.

3. EXIGENCES

3.1. Information fournies par le gouvernement (IFG)

L'IFG suivant sera fourni sur un media externe (CD ou DVD) sur demande écrite à l'autorité contractante :

- a. Un Dossier de données techniques (TDP) complet sur CD/DVD afin de permettre de fabriquer l'obusier M777C1 couvercle, conteneur de transport / stockage, NNO 8145-20-010-7372.

3.2. Planification et production

3.2.1. L'entrepreneur doit tenir une réunion de lancement du contrat dans les trente (30) jours civils suivant l'attribution du contrat dans les installations du MDN à Gatineau afin de réviser les exigences ainsi que confirmer à l'autorité technique du MDN la compréhension complète du besoin. La coordination peut être faite avec l'autorité technique.

3.2.2. L'entrepreneur doit réviser le Dossier de données techniques (TDP) *Flexible Storage and Transport Covers (Tarps)* et fournir une rétroaction au MDN en écrivant un rapport dans les quinze (15) jours civils suivant la réception du Dossier de données techniques si des questions ou des problèmes sont observés. Le rapport doit être dans le format *Microsoft Office*.

3.2.3 L'entrepreneur doit confirmer sa compréhension que le *Mussle Brake Cover* listé dans le Dossier de données techniques TDP ne fait pas partie de ce besoin.

3.2.4. L'entrepreneur doit se procurer tout le matériel requis tel que défini dans leur demande de proposition pour fabriquer tous les livrables énumérés dans l'Annexe A, ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 3 DE LA SOLIDITE DE L'OFFRE, calendrier des prix.

3.2.5. L'entrepreneur doit signaler toutes anomalies dans le Dossier de données techniques (TDP) à l'autorité technique dès que celles-ci sont découvertes afin de permettre au MDN de prendre des mesures correctives si nécessaire.

3.2.6. L'entrepreneur doit fabriquer la quantité d'un (1) couvercle, conteneur de transport / stockage (conformément au Dossier de données techniques (*muzzle cover* n'est pas inclus tel qu'indiqué dans la note de la Section 2 de cet EDT)) en préparation à l'essai du premier article et l'expédié à l'adresse identifiée dans la section 4 « Produits livrables » de cet EDT. Les frais de transport doivent être prépayés et sans frais pour le Canada. Si un nouvel Essai du premier article est requis, l'entrepreneur est responsable des coûts pour toute modification afin de construire l'item conformément aux spécifications du TDP.

3.2.7. À la réception de la confirmation écrite de la réussite de l'Essai du premier article par l'autorité technique du MDN, l'entrepreneur doit fabriquer la quantité de trente-neuf (39) couvercles, conteneurs de transport / stockage, NNO 8145-20-010-7372. Aucun travail ne doit être commencé avant la réception de la confirmation écrite de l'autorité technique du MDN. Toute production d'article avant l'acceptation de l'Essai du premier article par l'autorité technique se fera aux propres risques de l'entrepreneur.

3.2.8. L'entrepreneur doit étiqueter chaque couvercle, conteneur de transport / stockage avec le NNO, le numéro de pièce et le nom.

3.3. Essai du premier article

3.3.1. L'essai du premier article doit avoir lieu dans les soixante (60) jours civils suivant l'attribution du contrat.

3.3.2. L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante ainsi que l'autorité technique au moins quinze (15) jours civils avant l'achèvement du premier article prévu pour l'essai du premier article (FAT) afin de permettre au MDN de préparer et de sécuriser un emplacement pour l'essai du premier article.

3.3.3. L'essai du premier article aura lieu dans les installations du MDN par l'autorité technique du MDN lors de la livraison du premier couvercle, conteneur de transport / stockage.

3.3.4 L'essai du premier article consistera en l'installation de la bâche sur un canon et à vérifier que l'article s'ajuste correctement conformément au Dossier de données techniques (TDP).

3.3.5. L'autorité technique documentera le résultat de l'Essai du premier article dans un rapport dans les dix (10) jours civils suivants l'Essai du premier article et fournira une copie à l'entrepreneur. Le rapport sera dans le format *Microsoft Office*. Aucune autre fabrication du couvercle, conteneur de transport / stockage n'aura lieu avant la réception de la confirmation écrite de l'approbation provenant de l'autorité contractante du MDN.

3.3.6 S'il n'y a pas de divergence, le rapport de l'essai du premier article sera considéré comme l'acceptation et l'approbation pour passer à la production.

3.3.7 Si l'Essai du premier article est jugé infructueux, l'entrepreneur doit soumettre un couvercle, conteneur de transport / stockage subséquent (conformément au Dossier de données techniques, (*muzzle cover* n'est pas inclus tel qu'indiqué dans la note de la Section 2 de cet EDT)) en préparation à un nouvel Essai du premier article et l'expédié à l'adresse identifiée dans la section 4 « Produits livrables » de cet EDT dans les trente (30) jours civils suivant la réception du rapport du MDN informant que l'Essai du premier article est infructueux. Les frais de transport doivent être prépayés et sans frais pour le Canada.

3.4. Certification

L'entrepreneur doit soumettre une Attestation de conformité pour chaque couvercle, conteneur de transport / stockage.

4. PRODUITS LIVRABLES

L'entrepreneur devra livrer tous les articles dans l'Annexe A, calendrier des prix avant le 31 mai 2018. Toutes les livraisons seront faites à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense nationale
25 CFSD Montreal
6363 Rue Notre Dame St. E
Montreal, QC
H1N 2E9
Canada

ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 3 DE LA SOLIDITE DE L'OFFRE

CALENDRIER DES PRIX

Article	NNO	Unité de quantité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
1	<p>Essai du premier article :</p> <p>NNO: 8145-20-010-7372</p> <p>Nom de l'article: Couvercle, conteneur de transport / stockage</p> <p>Numéro de référence: 1251090 ou équivalent</p> <p>NCAGE: 35901</p> <p>Si vous offrez un produit équivalent, s'il-vous-plait, veuillez fournir les spécifications et les descriptions complètes.</p>	EA	1	_____ \$	_____ \$
2	<p>NNO: 8145-20-010-7372</p> <p>Nom de l'article: Couvercle, conteneur de transport / stockage</p> <p>Numéro de référence: 1251090 ou équivalent</p> <p>NCAGE: 35901</p> <p>Si vous offrez un produit équivalent, s'il-vous-plait, veuillez fournir les spécifications et les descriptions complètes.</p>	EA	39	_____ \$	_____ \$
				Taxes	_____ \$
				Total	_____ \$

Les soumissionnaires peuvent utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix. Si les soumissionnaires choisissent d'utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix, les soumissionnaires doivent inclure la pièce jointe 1 à la partie 3 dans leur offre financière.

Tous les renseignements énumérés dans le calendrier des prix doivent être inclus si les soumissionnaires choisissent de soumettre la soumission financière dans un autre format

ANNEXE « B » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;

ANNEXE « C »

ACCORD DE NON-DIVULGATION

Le soumissionnaire atteste par la présente que ce dossier de données techniques contient des données commerciales confidentielles. Les soumissionnaires intéressés doivent retourner l'attestation suivante dûment signée et numérisée par courriel à la personne-ressource indiquée à la première page de la présente demande de propositions.

Par la présente, le soumissionnaire proposé accepte :

- a. de préserver la confidentialité de ce dossier de données techniques;
- b. le fait que les renseignements contenus dans ce dossier ne seront ni copiés, ni divulgués, ni transmis à une autre partie sans le consentement préalable du gouvernement du Canada;
- c. de ne pas utiliser les données techniques, sauf dans la mesure nécessaire pour exécuter les travaux pour le gouvernement du Canada;
- d. de s'assurer qu'aucun sous-traitant potentiel ne bénéficie des mêmes conditions;
- e. de retourner le dossier de données techniques à l'autorité contractante avant la clôture de l'appel d'offres pour cette demande de soumissions si aucune offre n'est proposée;
- f. de retourner le dossier de données techniques dans les cinq (5) jours à compter de la date à laquelle l'autorité contractante a formulé la demande.

Attestation par un haut fonctionnaire :

Nom : _____

Titre : _____

Société : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse de courriel : _____

Signature et titre de poste : _____

Date : _____